



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote : M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 53 - Travaux sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO - Poursuite de l'opération - Point financier et demandes de subventions

**Travaux sur le site de la Citadelle et
sur les fortifications classées UNESCO
Poursuite de l'opération
Point financier et demandes de subventions**

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

	Date	Avis
Commission n° 5	12/09/2018	Favorable unanime

Contexte

Par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé le programme et l'enveloppe prévisionnelle des opérations de restauration des fortifications classées à l'UNESCO inscrites dans le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 signé le 3 juillet 2015.

Dans ce cadre, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, M. BARNOUD, a conduit une première phase de travaux qui s'est achevée en juillet 2018 et qui concernait les travaux de restauration de la rive gauche, avenue de la Gare d'Eau.

Aujourd'hui vont être engagés les travaux de la phase 2 qui concernent le magasin à poudre du Front Saint-Etienne, le demi-Bastion 87 et le rempart du Glacis de la Citadelle. Cette phase 2 concerne également la restauration du quai Vauban et de la Courtine Saint-Paul.

Point financier et plan de financement

Le résultat de la consultation des entreprises permet de faire un nouveau point financier sur cette opération :

Opérations	Montant TTC des études	Montant TTC des travaux	Aléas et révisions de prix	Total TTC	Total HT
Magasin à poudre du Front Saint-Etienne et demi-bastion 87	21 960 €	476 309 €	36 731 €	535 000 €	445 833 €
Rempart du Glacis	27 816 €	377 777 €	29 407 €	435 000 €	362 500 €
Courtine Saint-Paul	11 712 €	175 006 €	13 282 €	200 000 €	166 667 €
Quai Vauban	38 478 €	519 020 €	42 502 €	600 000 €	500 000 €

Les dépenses seront prélevées sur la ligne 23.324.2313.0018003A/0018003B/0018003C.33000.

Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

Opérations	Total HT	Montants partenaires				
		DRAC 40 %	Région Bourgogne- Franche- Comté 20 %	Département du Doubs 10 %	CAGB 10 %	Ville de Besançon 20 %
Magasin à poudre du Front Saint-Etienne et demi Bastion 87	445 833 €	178 333 €	89 167 €	44 583 €	44 583 €	89 167 €
Rempart du Glacis	362 500 €	145 000 €	72 500 €	36 250 €	36 250 €	72 500 €
Courtine Saint-Paul	166 667 €	66 667 €	33 333 €	16 667 €	16 667 €	33 333 €
Quai Vauban	500 000 €	200 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	100 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de l'avancement de l'opération et d'autoriser la poursuite du programme d'études et de travaux,

- d'approuver le plan de financement actualisé de l'opération,

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'Etat (DRAC), de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0